

N° 2017/012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 13 février 2017

Par suite d'une convocation en date du 07 février 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 13 février 2017 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme GIGON Christine
M. PARRA Baltazar	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
Mme PRUDHON Claude a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
M. LECOMTE Marc a donné procuration à M. FLECHON Vincent
M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absente

Mme SERRE Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. FLECHON Vincent est élu pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 12-13/02/2017VENTE MAISON DU PONT

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe au Maire, présente le dossier aux élus. La maison située au pont de COUX et comprenant 2 logements et un local est libre de tout locataire. Elle propose aux élus une mise en vente de ce bâtiment plutôt qu'une restauration.

Un premier contact a été pris avec l'agence Square Habitat pour faire une estimation du bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- Accepte le principe de mise en vente de ce bâtiment
- Mandate Mme ROSE-LEVEQUE Christelle et M. THÉRY Jacques pour mener à bien de projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.


